

LE VINGT SEPT MAI DEUX MIL DIX NEUF ONT ÉTÉ CONVOQUÉS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN VUE DE LA RÉUNION QUI DEVAIT AVOIR LIEU LE TROIS JUIN DEUX MIL DIX NEUF.

## SÉANCE DU 03 JUIN 2019

LE TROIS JUIN DEUX MIL DIX NEUF, VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI À LA MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC HERBET, MAIRE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM : Éric HERBET, Francis DURAN, Régis LECLERC, Valérie LOPEZ, Michel DURAND, Valérie FAKIR, Gisèle POTEL, Rémi FOLLET, Pascal CASSIAU, Maryse PETIT, Nadège MAMIER, André ROLLINI, Erick BOQUEN, Fabienne METAIRIE, Gladys LEROY-TESTU, Jean-Luc DUCLOS,.

**ABSENTS EXCUSES** : MM Sylvie HANIN, Dominique VASSEUR, Martine VINCENT, Sadirith PHENG, Edwige GOUVERNEUR, Martine DELAMARE, Chantal CHERRIER.

### POUVOIR

Madame HANIN donne pouvoir à Madame FAKIR  
Madame VINCENT donne pouvoir à Madame POTEL  
Monsieur PHENG donne pouvoir à Monsieur CASSIAU  
Madame GOUVERNEUR donne pouvoir à Monsieur DURAN  
Madame CHERRIER donne pouvoir à Monsieur DURAND  
Madame DELAMARE donne pouvoir à Madame METAIRIE.

Monsieur André ROLLINI est nommé secrétaire de séance.

Constat est fait que les conditions de quorum sont remplies.

## 1. PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15/04/2019

Aucune remarque n'étant formulée, le registre passe à la signature

## 2. DECISIONS DU MAIRE

### 2.1. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

N°DIA	DATE DE RECEPTION	NOM ET ADRESSE DU DECLARANT	NOM ET ADRESSE PROPRIETAIRE	DESIGNATION DE LA PARCELLE			PRIX PROPOSE PAR LE PROPRIETAIRE	DECISION
				REF CADASTRALE	ADRESSE TERRAIN	SURFACE		RENONCIATION
								DATE DE NOTIFICATION
.DIA011	02/04/2019	Me Philippe CORNILLE 12 rue Thiers 76160 DARNÉTAL	CLERET Jocelyne	AD 229	6 Domaine du Bourguet	924 m <sup>2</sup>	140 000 €	04/04/2019

<b>.DIA012</b>	02/04/2019	Me Philippe CORNILLE 12 rue Thiers 76160 DARNÉTAL	CLERET Jocelyne	AD 231	8 Domaine du Bourguet	891 m <sup>2</sup>	133 000 €	04/04/2019
<b>.DIA013</b>	02/04/2019	Me Philippe CORNILLE 12 rue Thiers 76160 DARNÉTAL	CLERET Jocelyne	AD 226	3 Domaine du Bourguet	836 m <sup>2</sup>	126 000 €	04/04/2019
<b>.DIA014</b>	02/04/2019	Me Philippe CORNILLE 12 rue Thiers 76160 DARNÉTAL	CLERET Jocelyne	AD 228	5 Domaine du Bourguet	878 m <sup>2</sup>	128 180 €	04/04/2019
<b>.DIA015</b>	02/04/2019	Me Philippe CORNILLE 12 rue Thiers 76160 DARNÉTAL	CLERET Jocelyne	AD 227	4 Domaine du Bourguet	1 018 m <sup>2</sup>	150 000 €	04/04/2019
<b>.DIA016</b>	13/05/2019	Me Olivier BOUDEVILLE 105 rue Jeanne d'Arc 76012 ROUEN	LECLERC Cst	AD 30	95 Résidence Clément Ader	522 m <sup>2</sup>	200 000 €	14/05/2019

### 3. DECISIONS A PRENDRE OU A ENVISAGER

#### 3.1. Transfert de zones d'activités économiques

##### 3.1.1. Transfert de la Zone d'activités Economiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 2 avril 2019 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec les communes de St Jean du Cardonnay et de la Vaupalière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la classification en zone d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activités économiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière
- D'approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activités économiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro des communes de St Jean Cardonnay et de La Vaupalière à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe

##### 3.1.2. Transfert de la Zone d'activités Economiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro située à Saint-Jean-Du-Cardonnay

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 2 avril 2019 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro située à Saint-Jean-Du-Cardonnay.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec les communes de St Jean du Cardonnay et de la Vaupalière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la classification en zone d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activités économiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro située à Saint-Jean-Du-Cardonnay.
- D'approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activités économiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro des communes de St Jean Cardonnay et de La Vaupalière à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe

## **3.2.Demande de Subventions**

### **3.2.1. Raid amazones des ELLES276**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Myriam ANCINON, quincampoisienne, agente de la Carsat Normandie et deux de ses collègues projettent de s'inscrire AU Raid Amazones qui se déroulera au Vietnam du 11 au 20 octobre 2019.

Il s'agit de la 20ème édition. Ce raid a une dimension sociale et sportive à la fois. Il véhicule des valeurs tournées vers la découverte, l'aventure, l'humain, la solidarité, le partage et le sport.

Elles souhaiteraient que la commune de Quincampoix puisse en partie parrainer leur projet.

Dans le cadre de ce Raid, elles soutiendront les « Neztoules », personnes formées à la relation d'aide et aux pratiques de bien-être, qui ont pour vocation d'amener de l'apaisement et de la joie auprès des adultes hospitalisés en neurologie mais aussi en gériatrie, en soins palliatifs, en oncologie... Ils interviennent dans le cadre de l'Association le Clown Sympathique-Empathique créée en 2005 et reconnue d'intérêt général, exclusivement financée par des subventions, du mécénat et des dons.

Monsieur le Maire précise qu'elles espèrent collecter le plus de fonds possibles pour couvrir les frais d'inscription et de transport du raid, mais surtout, en cas de dépassement, pouvoir verser les fonds restants aux « Neztoules »

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité

- 1) Décide d'accorder une subvention de 500 Euros
- 2) Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette subvention

Monsieur BOQUEN Indique qu'il serait intéressant qu'un compte rendu de cette expérience puisse être fait par l'équipage auprès des élèves de nos écoles, Monsieur le Maire Ajoute que la même opération pourrait être envisagée auprès de nos seniors. L'équipage sera informé de ces souhaits.

### **3.2.2.Demande de Subvention Rallye Trophée Roses des Sables**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mesdames Fabienne GOUBAULT et Mélissa GROUSSET, toutes deux Quincampoisiennes, se sont inscrites au Rallye « Trophée Roses des Sables » 2020, un rallye 100% féminin en partenariat avec l'association « le cancer du sein parlons-en »

Pour financer cette aventure humanitaire, elles soumettent au conseil un dossier de sponsoring, pour lequel, à l'image de ce qui avait été fait pour le 4L Trophy en 2018, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement, précisant que notre logo peut être visible sur le véhicule.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité

- 1) Décide d'accorder une subvention de 500 Euros
- 2) Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette subvention

### 3.3. Dénomination du Lotissement BLANQUET Rue aux Juifs

Il est proposé à l'assemblée de dénommer le dit lotissement : « Résidence Beauregard »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° **ADOPTE** Cette proposition

1) 2° **DIT** qu'en ce qui concerne la numérotation, les numéros de lots seront conservés.

## 4. PAROLES AUX COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 4.1. Monsieur Francis DURAN

Informe l'assemblée des points suivants :

- Une réunion de la commission ZAC est fixée au 28 juin à 14h
- Trois défibrillateurs ont été commandés, un en remplacement de celui volé place de la Mairie, un à destination de la salle polyvalente puis un pour le centre de loisirs.

### 4.2. Monsieur Régis LECLERC

Indique que le projet de centrale photovoltaïque à la salle polyvalente sera possible sans renforcement de charpente, il conviendra de prévoir le déplacement de l'éclairage public du tennis, celui-ci ayant une ombre avec une portée trop importante. Par ailleurs il apparaît que la personne qui gère ce dossier au SDE76, gère aussi les économies d'énergie, il est donc envisager dans ce cadre de procéder à l'isolation du bâtiment. Il indique qu'une réunion aura lieu prochainement à ce sujet avec le SDE, Madame LEROY-TESTU demande si la commission sera conviée, il est répondu par la négative, s'agissant simplement d'une réunion de travail entre les personnes en charge du dossier.

### 4.3. Monsieur Michel DURAND

Donne les informations suivantes :

**Eclairage Public Route De Neufchâtel**, ces travaux sont en attente des enfouissements ORANGE, qui auront lieu la deuxième quinzaine de juillet. A la suite, en septembre, il sera procédé au raccordement des transformateurs et au démontage des poteaux.

**Manque de puissance électrique au bois de Cailly**, ce problème devrait être résolu en septembre par ENEDIS

**Carrefour RD 928**, les feux seront remontés le 17 juin, l'abri voyageur ainsi que des bornes seront également installés. Une signalétique pour les commerçants sera également mise en place.

**Place de la Mairie**, le branchement électrique du l'ancien panneau d'information sera conservé et habillé avec du mobilier urbain.

**Bibliothèque urbaine**, ce projet actuellement à l'étude envisage trois emplacements, un sur la place dans le jardin, un à la résidence Hubert Minot, l'autre au centre de loisirs.

### 4.4. Monsieur Jean-Luc DUCLOS

Demande si les poubelles de la place vont être remontées, Monsieur le Maire répond qu'elles vont l'être, mais qu'aucune poubelle supplémentaire ne sera installée, il n'est pas envisageable de prévoir une poubelle devant chaque commerce. Par contre il indique que des distributeurs de sacs à déjection canine, ainsi que leurs poubelles vont être prochainement mises en place.

#### **4.5. Madame Maryse PETIT**

Demande si une action est prévue concernant les vespasiennes place de la Mairie, Monsieur le Maire répond qu'effectivement nombre de contacts ont été pris au salon du Maire, mais les prix paraissent excessifs, une réfection est à l'étude.

#### **4.6. Monsieur Erick BOQUEN**

- Demande que soit mis en place un passage piétons sur la départementale 928 au niveau de l'arrêt de car, Monsieur le Maire répond que les services départementaux s'opposent formellement aux passages piétons non protégés par des feux, qui génèrent une fausse impression de sécurité.

- il s'étonne, par ailleurs, que devant la boulangerie la place n'ait pas été traitée en granit.

#### **4.7. Monsieur Pascal CASSIAU**

Informe que :

- Le QUINCAMP FEST aura lieu le 6 juillet
- 4 classes découvertes ont été organisées, 3 à CRIQUETOT L'ESNEVAL, 1 à BEAUBEC LA ROSIERE

#### **4.8. Madame Valérie LOPEZ**

Rappelle les dates suivantes :

- 4 juin, accueil des nouveaux habitants et remise des médailles du travail
- 14 et 15 juin spectacle music ampoix à la salle des fêtes
- 22 juin spectacle du petit théâtre
- 7 juillet sortie motos Quincampoix Loisirs
- 7 septembre forum des associations
- 15 septembre foire à tout
- 22 septembre journée du Champion

Par ailleurs, elle informe qu'un créneau a été trouvé pour une nouvelle activité le samedi matin : cours de frivolité (dentelles)

**LA SEANCE EST LEVEE A 21H53**